



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 110855

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les risques de l'exploitation en France des gaz dits « non conventionnels ». En effet, après de nombreuses contestations et mobilisations le Gouvernement a décidé d'annoncer un moratoire sur le gaz et l'huile de schiste. Cependant rien n'a été décidé concernant le gaz de houille qui, au même titre que le gaz de schiste, fait partie des gaz non conventionnels. L'exploitation de ces gaz s'avère nuisible pour l'environnement et risquée pour la population, de plus, elle contredit l'ensemble des engagements pris par le Gouvernement lors du « Grenelle de l'environnement ». Aussi, elle lui demande ses intentions quant à l'élargissement du moratoire sur le gaz de schiste à l'ensemble des gaz dits « non conventionnels » et si les engagements du Grenelle de l'environnement seront respectés vis-à-vis de l'exploitation de ces nouvelles sources d'énergie.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110855

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6192

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)